COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2008

Le 23 décembre 2008, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 19/12/2008.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique – DELANNE Jean-François – MASSOTTE Philippe – PERNOT Michel - GAY Marie-Claude – PRODHON Fernand - THOMAS Henri – VAUTHRIN Patrick – FOUCHAULT Xavier - MOUSSUS Aleth - GOURIET Bernard.
EXCUSE : FOUCHAULT Xavier

TARIFS REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2009

Vu la participation demandée par le SMICTOM : 92 € par habitant
Vu le nombre réel d'habitants : 158
Vu le nombre d'étudiants : 4
Vu le nombre de résidences secondaires et d'entreprises: 7
Vu la contribution due au SMICTOM en 2009 : 13 708 €

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'exercice 2009 comme suit :

Résidence principale : 92 €/habitant
Résidence secondaire : 147 € /résidence

GOUPEMENT DE COMMANDE – ENTRETIEN VOIRIE - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Le maire informe les conseillers, que suite à une demande récurrente de nombreux maires, et à une étude que la CCEL a réalisée afin de déterminer les besoins et attentes de plusieurs communes membres de la Communauté, il a été décidé de mettre en place divers outils pour répondre à l'attente de ces communes.
Ainsi, après avis favorable du bureau et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de renouveler pour 2009, 4 groupements de commandes.
La CCEL, en tant que coordonnateur, procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation des entreprises.
Les commissions d'appels d'offres spécialement désignées pour chaque groupement choisiront les attributaires des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOURG décide de :

- participer aux groupements de commande suivant, pour l'exercice 2009:
  - un groupement de commande pour l'entretien des espaces verts (tonte, fauchage, nettoyage des végétaux), avec la CCEL,
  - un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie,
- d'accepter le principe que la CCEL soit coordonnateur de ces groupements de commande.
- de désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, Monsieur THIEBAUD Dominique comme membre titulaire qui siègera aux commissions d'appels d'offres des différents groupements, et Monsieur FOUCHAULT Xavier comme membre suppléant, en temps que délégués communautaires.
- d'autoriser le maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre, dont les conventions relatives aux groupements de commandes et les marchés qui seront passés dans le cadre d'une procédure adaptée.

CONVENTION POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR UNE PROPRIETE PRIVEE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que les travaux d'adduction d'eau potable, pour l'alimentation de la maison PEZZIN, sont en cours de réalisation.
Il informe également que ce réseau A.E.P doit traverser une propriété privée sur une longueur de 24 mètres et que le propriétaire de ce terrain, cadastré ZD n° 10, demande une indemnisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de l'établissement d'une convention entre la Commune de BOURG et Messieurs CHOUET Oursly et Guy pour le passage de ce réseau A.E.P sur la propriété cadastrée ZD n° 10.
- décide de verser une indemnité au titre de compensation forfaitaire et définitive pour le préjudice causé (déboisement de la zone de travaux et frais de replantation) à Monsieur CHOUET Oursly d'un montant de 350 €uros, à sa charge de céder une partie de celle-ci à la personne usufruitière,
- désigne Monsieur GOURIET Bernard, 1er Adjoint, pour signer la convention avec Messieurs CHOUET Oursly et Guy